Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-99_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur : M. BENIER

n°99-2025

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2026

DELIBERATION

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, et notamment son article 17,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.2312-3, D.2312-3 et L.5217-10-4,
Vu le règlement intérieur du conseil municipal fixant les conditions du débat d'orientations budgétaires,
Considérant le passage de la nomenclature budgétaire et comptable M14 au référentiel M57,
Considérant que dans le cadre du référentiel M57 le rapport sur les orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif,
Considérant que dans les communes de plus de 10 000 habitants le rapport d'orientations budgétaires doit contenir en outre la démarche détaillée relative à la gestion prévisionnelle des ressources humaines,
Considérant que les collectivités territoriales doivent contribuer à l'effort de réduction du déficit public et doivent présenter, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, leur objectif concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2026 annexé au dossier de séance du conseil municipal et communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux dans les délais règlementaires,
Considérant que le rapport d'orientations budgétaires doit être consultable par le public dans les quinze jours suivants la tenue des débats,
Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines réunie le 3 décembre 2025,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au maire délégué aux finances, aux ressources humaines et à l'informatique,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	24	Pouvoirs	9	Votants	33	Absent	0

PREND ACTE de la communication du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026.

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2026 annexé.

PRECISE que le rapport sera transmis au Président de l'établissement public de coopération intercommunale et mis à disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-99_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur : M. BENIER

n°99-2025

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — La secrétaire de séance

Ronan KERDRAON — Laurence ANDRE